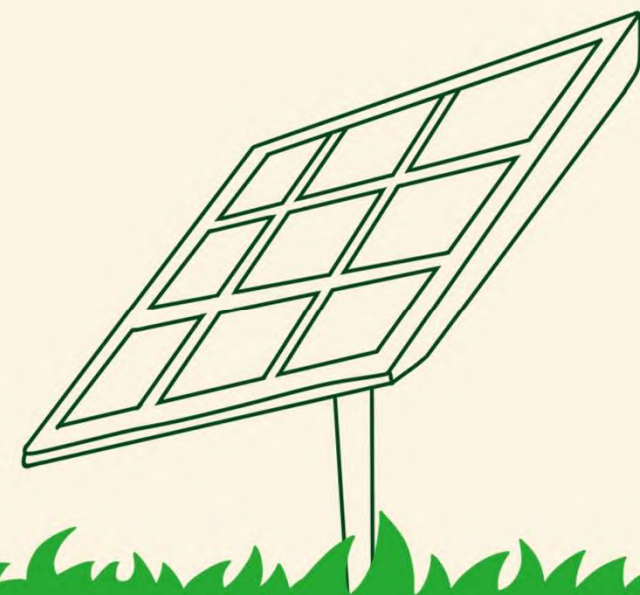




Projet Agrivoltaïque de la Guillaumette

Comité de Projet – 26 juin 2025

Communes de Vauxaillon, Allemant, Laffaux



Projet Agrivoltaïque de la Guillaumette (02)



Société de projet : Galliasol

Composée d'une équipe expérimentée en énergie et passionnés du photovoltaïque, **Galliasol développe, construit et exploite** des centrales d'énergie renouvelable. Plus de **800MW réalisés avec succès** par l'équipe et une **assise financière solide**, avec notamment le soutien de la Banque Européenne d'Investissement

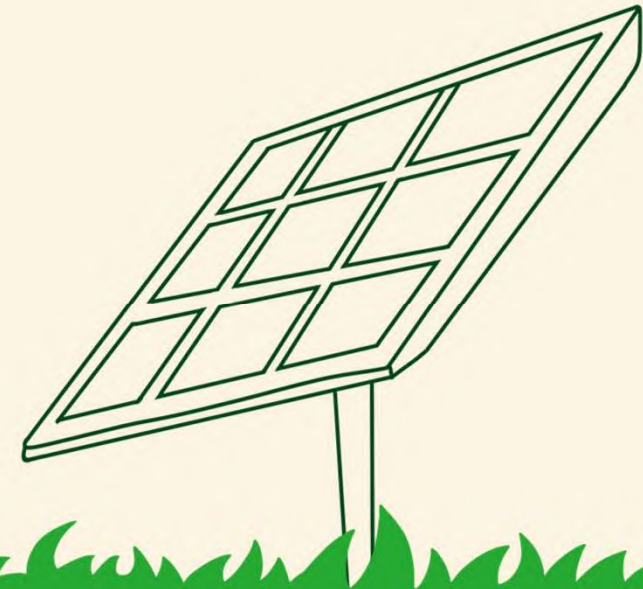


Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : Impulsion groupe

Bureau d'études fondé en 2014, IMPULSION a l'ambition d'accompagner les acteurs territoriaux dans la transition énergétique pour le développement de leurs projets à haute valeur ajoutée sociale et environnementale.

IMPULSION a développé une méthodologie et une expertise dans le couplage des activités agricoles et photovoltaïques, afin de garantir et de pérenniser la synergie de ces activités, tant en phase de développement qu'en phase d'exploitation.

IMPULSION est le 1er opérateur à avoir obtenu la labellisation AFNOR agrivoltaïque production végétale/fourrage et également le 1er opérateur à développer un projet labellisé par la boussole ENERGIE PARTAGEE.



Historique et raisons du projet



Un projet concerté et murement réfléchi.

OCTOBRE 2020

Rencontre Chambre
d'Agriculture de l'Aisne

AVRIL 2021

Réunion avec la DDT de
l'Aisne

Eté 2021

Rencontre avec les
exploitants agricoles

NOV.2021 & MARS 2022

Signature des
promesses de bail avec
les exploitants agricoles

NOVEMBRE 2021

Présentation du projet
aux 3 communes

JANV. - MARS 2022

Délibération des 3
communes en faveur du
projet agrivoltaïque

MARS 2022

"Club Photovoltaïque"
rassemblant les services
de la DDT de l'Aisne
notamment

AVRIL 2022

Lancement des études
d'impact et études
agricoles

MAI 2022

Présentation du projet
à la chambre
d'agriculture de l'Aisne

JUILLET 2023

Réunion avec les trois
communes sur le
développement du
projet

DEC 23 – AVRIL 24

Délibérations des conseils
municipaux définissant les
Zones d'Accélération des
Energies Renouvelables

AOÛT 2024

RDV maires d'Allemant,
Vauxaillon et Laffaux

MARS 2025

RDV maires d'Allemant,
Vauxaillon et Laffaux

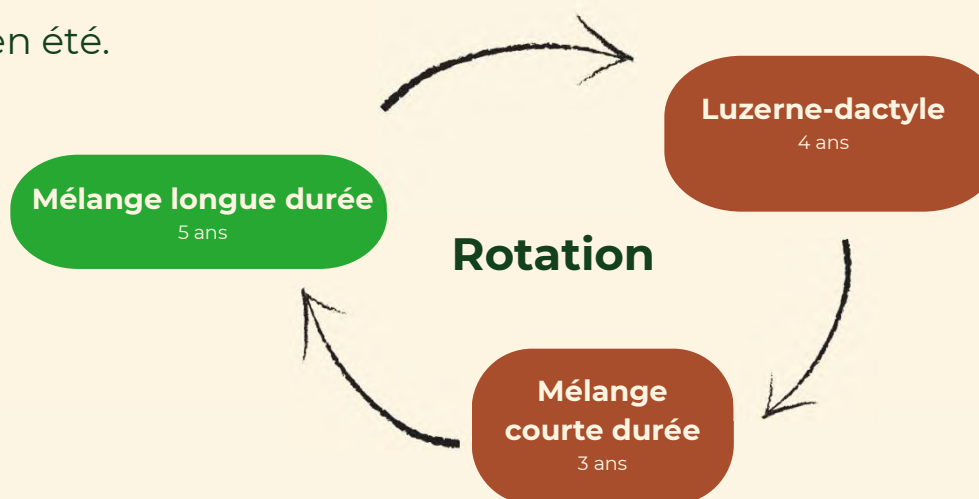
Volet Agricole



Le projet Agricole prévoit :

- Une mise en place des cultures fourragères sur l'ensemble des parcelles du projet,
- Une installation d'un séchoir thermovoltaïque permettant de produire un fourrage de haute qualité pour l'alimentation des animaux de l'EARL de Moisy.

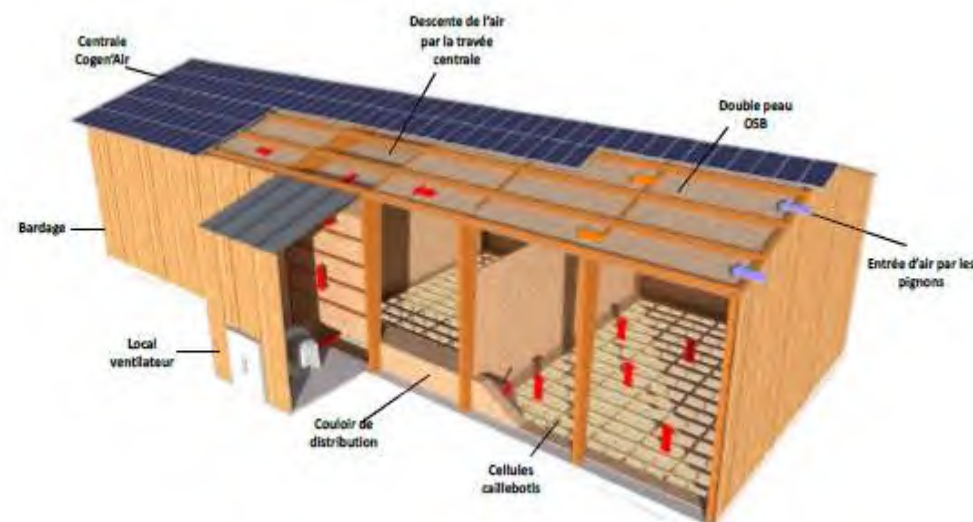
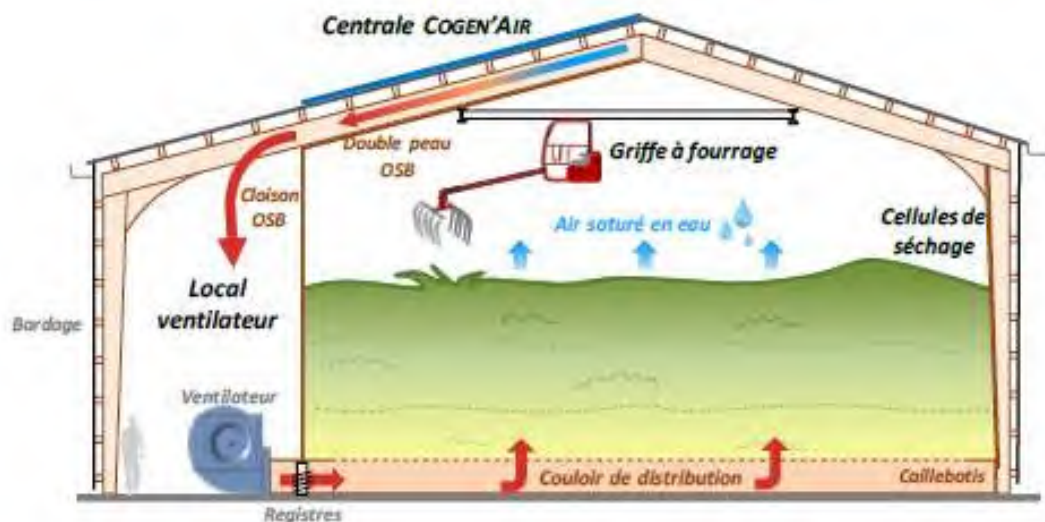
- Production de fourrage haute qualité,
- Agrandissement de la SAU fourragère pour garantir l'autonomie protéique de l'exploitation,
- Maximisation de l'autoconsommation pour une réduction d'achats extérieurs,
- Valorisation des sols très séchantes en été.



Volet Agricole

Installation d'un séchoir thermovoltaïque

Principe de séchage



Atouts du séchoir thermovoltaïque

- Un fourrage de meilleure qualité => récolte précoce,
- Un fourrage riche en protéines => temps de présence au sol et de fanage réduit,
- Meilleure adaptabilité face aux aléas climatiques sur les récoltes,
- Maintien des minéraux et vitamines non détruits par les rayonnements du soleil,
- Une technique à haute valeur environnementale (pas de fioul),
- Conditions de travail attrayantes.





Volet Agricole

Etude Comparative du fourrage séché au sol et du fourrage séché au séchoir thermovoltaïque

Étude agronomique	UFL (g/kg MS)	UFV (g/kg MS)	MAT (%)	UEL (g/kg MS)
Foins d'étude ventilés	0,85	0,8	14,4	0,99
Foin témoin séché au sol INRA	0,72	0,67	8,2	1,09

Luzerne n11 étude	0,74	0,65	24,4	0,93
Luzerne séchée au sol	0,64	0,58	16	1,02

Prairie Temporaire*

+0,13 UFL
+6 points de MAT

Valeurs alimentaires des fourrages

- UFL : Unité fourragère lait,
- UFV : Unité fourragère viande,
- MAT : Matière azotée totale du fourrage,
- UEL : Unités d'encombrement Lait

Production d'un fourrage à forte valeur protéique et de très bonne digestibilité

Luzerne 2ème coupe*

+0,10 UFL
+8 points de MAT

Débouchés

- Fourrage de haute qualité destiné aux animaux de l'EARL de Moisy

Étude réalisée sur 11 échantillons de foin récoltés et séchés en 2022 comparé à un foin témoin séché au sol; valeur INRA

**Prairies temporaires dont les échantillons de foin de 1ère, 2ème, 3ème et 5ème coupes ont été analysés par des laboratoires indépendants*



Diapositive 6

CL1 je suggere de retirer cette slide, très technique
Clément Lainé; 2025-06-19T06:07:23.049

Volet Agricole



Les cultures fourragères pour une agriculture durable



Intérêts environnementaux

- Baisse d'utilisation d'engrais azotés => Diminution des GES,
- Stockage du carbone dans le sol,
- Diminution des importations des matières riches en protéines en conformité avec le plan, protéines végétales du ministère de l'agriculture.



Intérêts agronomiques

- Faible travail du sol et amélioration de la structuration du sol,
- Légumineuses = fixatrices d'azote.



Intérêts économiques

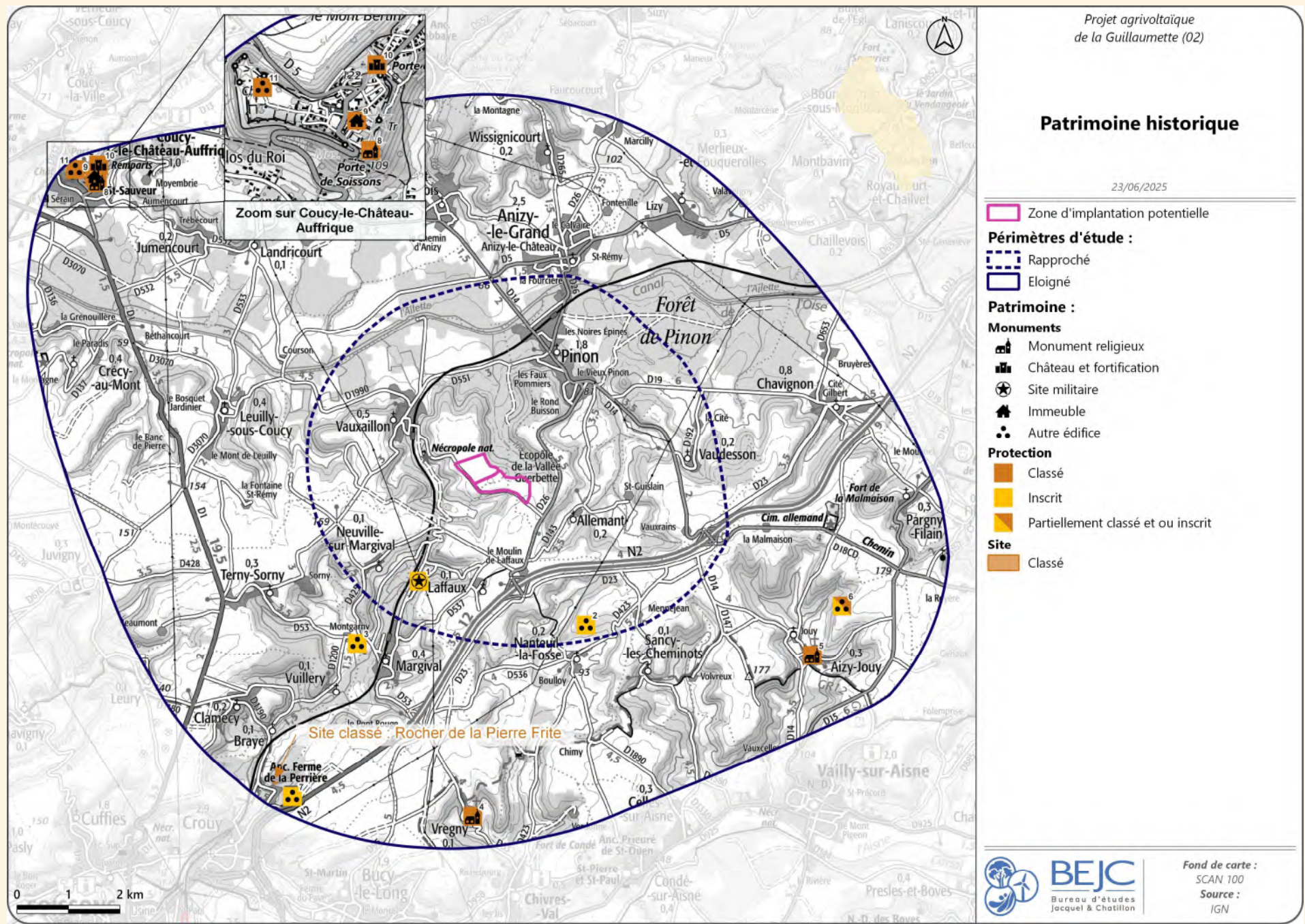
- Amélioration de l'autonomie protéique de l'exploitation et diminution d'achat des concentrés,
- Baisse des frais vétérinaires grâce au fourrage sain et non fermenté,
- Une économie en achats d'intrants minéraux.



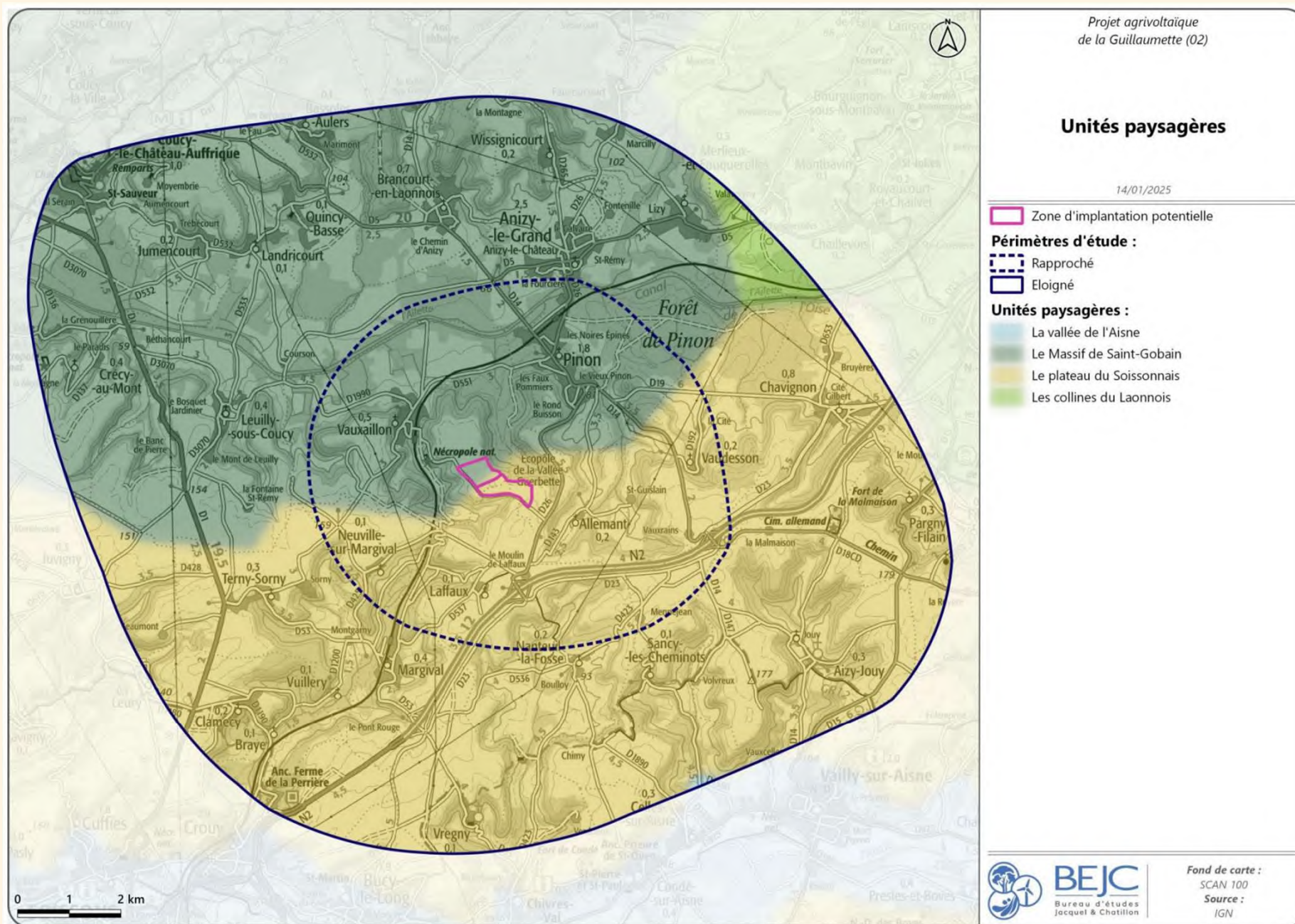
Conformité du projet avec le décret du 8 avril 2024



Projet de la Guillaumette	
Amélioration du potentiel agronomique de la parcelle	✓ Conservation d'un sol humide et frais plus longtemps par l'effet d'ombrage créé. Ce qui favorisera la production de la biomasse.
Service d'adaptation au changement climatique	✓ Diminution du stress hydrique des cultures en dessous grâce à la fraîcheur et l'ombrage produits.
Service de protection contre les aléas	✓ Protection des les cultures contre les fortes pluies, la grêle et le vent ainsi que les fortes chaleurs estivales.
Activité agricole principale	✓ Taux de surface non exploitable : 8,16 %
	✓ Taux de couverture : 32,97 %
	✓ Niveau minimum : 1,13 m Espacement pieu à pieu : 12,5 m
Activité agricole significative	✓ Zone témoin Zone témoin d'environ 1 ha
	✓ EBE après installation > EBE avant installation
Réversible	✓ Pieux battus démontables



Enjeux paysagers



Carte 68 : Unités paysagères au niveau de la zone d'étude (Source : BEJC)

Enjeux paysagers



La zone d'implantation potentielle se situe dans les unités paysagères du Plateau du Soissonnais et du Massif de Saint-Gobain.

La Zone d'Implantation du Projet (ZIP) est localisée sur des **parcelles agricoles cultivées enserrées entre deux vallons dont les versants recouverts de boisements entourent cette langue agricole.**

Les villages de Neuville-sur-Margival et Laffaux sont localisés sur le rebord du plateau, les vues vers la ZIP sont limitées par les ondulations du relief et les boisements s'accrochant aux versants des vallées. **Ainsi, les villages les plus proches de la ZIP ne présentent pas de visibilité significative dans la direction de celle-ci.** Les fermes isolées sont majoritairement localisées sur le revers des reliefs, cette position n'offre pas de vue sur la ZIP. Aucune visibilité directe depuis les lieux de vie de l'aire d'étude éloignée n'est notée. **Les reliefs et les arbres en bordure des zones habitées bloquent également les perspectives en direction de la ZIP, réduisant davantage les situations de covisibilité.**

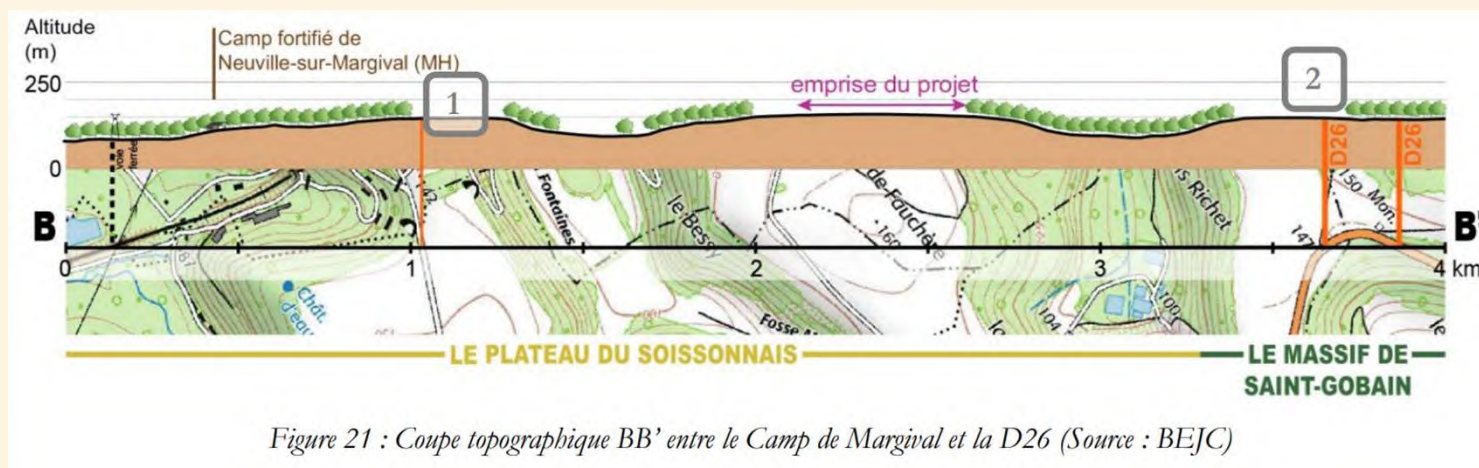


Figure 21 : Coupe topographique BB' entre le Camp de Margival et la D26 (Source : BEJC)

Seuls les remparts de Coucy-le-Château Auffrique permettent des visibilitées potentielles, rendues négligeables par la distance à la ZIP (9km) et les nombreux boisements qui l'entourent.

Les visibilitées lointaines existantes en direction de la ZIP sont considérées comme négligeables. La visibilité proche se limite aux abords immédiats de la D26 et la liaison locale longeant la ZIP par le Sud-est, seules voies depuis lesquelles le projet peut être partiellement perçu.

Enjeux paysagers



La coupe CC' (Figure 22) s'étend sur 4 km du Nord au Sud, partant du bois Cabosseaux (coteau de la vallée de l'Ailette) jusqu'à la Nationale 2, sur l'aire de repos du Moulin de Laffaux, monument du Chemin des Dames.

Depuis le Sud de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), un microrelief occulte les visibilitées. Ainsi, depuis la section de la D26, le monument du Moulin (Photo 49), les visibilitées en directions de la ZIP sont arrêtées par cette ondulation du relief.

La N2 est située en contrebas à l'arrière du monument du Moulin, les visibilitées sur la ZIP sont inexistantes.



Photo 49 : Depuis le Moulin de Laffaux
(Source : BEJC)

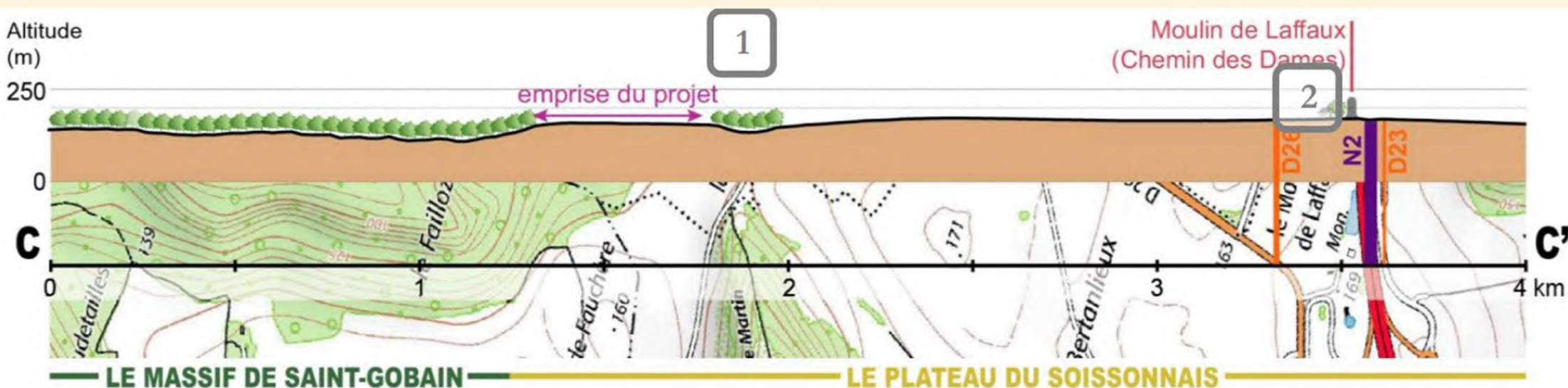


Figure 22 : Coupe topographique CC' entre le bois de Cabosseaux et le Moulin de Laffaux (Source : BEJC)

Enjeux paysagers



Thématique		Sensibilité
Unités paysagères	Le Plateau du Soissonnais	Faible
	Le Massif de Saint-Gobain	Faible
	Les Collines du Laonnois, la Vallée de l'Aisne	Nulle
Urbanisation	Les lieux de vie de l'aire éloignée	Nulle
	Coucy-le-Château-Auffrique	Nulle à très faible
	Allemant, Vauxaillon, Pinon, Vaudesson	Nulle
	Neuville-sur-Margival, Laffaux	Nulle à très faible
	Ferme de Moisy	Modérée à forte
	Domaine Sud-est de la ZIP	Faible
	La Motte, Nord de Laffaux, Vauxrains	Nulle à très faible
	Les Aubes Terres, la ferme d'Antioche, les Tueries, Rosay, Saint-Guislain,	Nulle
Axes de découverte	D26, D551	Nulle à faible (à proximité de la ZIP)
	Route locale longeant la ZIP	Forte
	D14, D537, D423, N2	Nulle à très faible
	D143, D192, D19, D1990, D1	Nulle
	Voie ferrée	Nulle
Tourisme	Coucy-le Château, le Clavaire de l'Ange Gardien, Le Moulin de Laffaux, le cimetière National	Nulle à très faible
	GR12, autres éléments touristiques	Nulle
Patrimoine	Site Classé	Nulle
	Monuments historiques	Nulle à très faible

Tableau 68 : Synthèse des sensibilités liées à l'environnement paysager et aux éléments du patrimoine (Source : BEJC)

Enjeux écologiques



Projet de parc agrivoltaïque de La Guillaumette (02)

Synthèse des enjeux

Aires d'études

- Aire d'étude immédiate (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (ZIP + 100 m)

Enjeux

Très fort

/

Fort

Boisements caducifoliés, chênaies-charmaies et fruticées

- Habitat de reproduction pour 4 espèces d'oiseaux LRN-VU : Bouvreuil pivoine, Bruant jaune, Chardonneret élégant et Linotte mélodieuse ;
- Habitat de chasse pour 5 espèces de chiroptères : 2 inscrites à l'Annexe II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore (Grand Rhinolophe et Petit Rhinolophe) ;
- 5 inscrites sur la Liste Rouge Nationale (1 VU et 4 NT)

Assez fort

/

Modéré

Grandes cultures

- Habitat de reproduction pour l'Alouette des champs (LRN-NT) ;
- Zone de stationnement migratoire du Vanneau huppé (LRE-VU) ;
- Zone de chasse du Faucon crécerelle (LRN-NT)

Faible

Friches rudérales, bâtis, zone d'enfouissement, routes et chemins



Synthèse des enjeux environnementaux



De manière générale, la mosaïque d'habitats de ce site (forêts, prairies, marécages, bocage) permet la reproduction de diverses espèces remarquables et offrent une ressource alimentaire ainsi qu'un lieu de repos aux migrateurs traversant la région. **Plusieurs espaces naturels réglementés et inventoriés sont localisés à proximité direct du site d'étude et abritent différents taxons nécessitant un intérêt particulier par rapport au projet** : insectes, reptiles, amphibiens, chiroptères et oiseaux à forte valeur patrimoniale (Busard Saint-Martin, Bondrée apivore, Milan noir...).

Pas de zone humide au sein de la zone d'étude

Habitats : Au regard notamment de l'activité agricole sur 99% de la zone d'étude, les habitats sont à enjeu faible

Flore : 93 espèces recensées constituant une diversité générale faible et dont aucune ne bénéficie d'un statut de protection ou un statut de conservation défavorable sur la Liste Rouge Régionale (2019)

Chiroptères : les boisements alentours ainsi que les haies sont considérés avec un enjeu fort pour les chiroptères. Les cultures ainsi que la prairie, moins favorables, sont d'enjeu modéré.

Avifaune : L'enjeu avifaune est défini comme « fort » au niveau des zones de boisements (buissons, bosquets, friches et petits boisements). Celles-ci représentent un habitat de reproduction pour le Bouvreuil pivoine, le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Faucon crécerelle et potentiellement pour d'autres espèces patrimoniales de passereaux. Cet enjeu reste faible à modéré sur la surface d'implantation du projet.

Autre faune : les enjeux pour la faune (hors oiseaux et chiroptères) sont faibles, la ZIP étant constitué d'une zone de culture, le milieu en présence n'est pas favorable à la faune.



Principales mesures prises



85 HA → 56,9 HA

Passage d'une zone Initiale d'Etude du projet de 85 ha à une surface clôturée de 56,9 ha suite à la prise en compte de nombreux enjeux (paysager, acceptabilité, écologique, valeur agronomique des sols, topographie, contraintes du réseau électrique, ...);

-5 m de clôture

Retrait de 5m de la clôture par rapport aux interfaces forestières. Aussi un espace de 15m sépare la clôture des premiers panneaux photovoltaïques ;

Haie

Implantation d'une haie significative sera mise en place sur la périphérie Est du site le plus proche de la route D26 ainsi que sur la périphérie Nord-Ouest proche de la ferme de Moisy. Les essences seront sélectionnées avec un pépiniériste local et surtout une mesure de suivi de la haie afin d'assurer la pérennité de cette dernière sur toute la durée d'exploitation du parc agrivoltaïque ;

Chiroptères - Pilotage nocturne

Pilotage des trackers photovoltaïques en période nocturne afin d'éviter la confusion des chiroptères (passage à une inclinaison de 15° environ au lieu de 0° qui peut s'apparenter à une étendue d'eau)

Favorisation des corridors écologiques

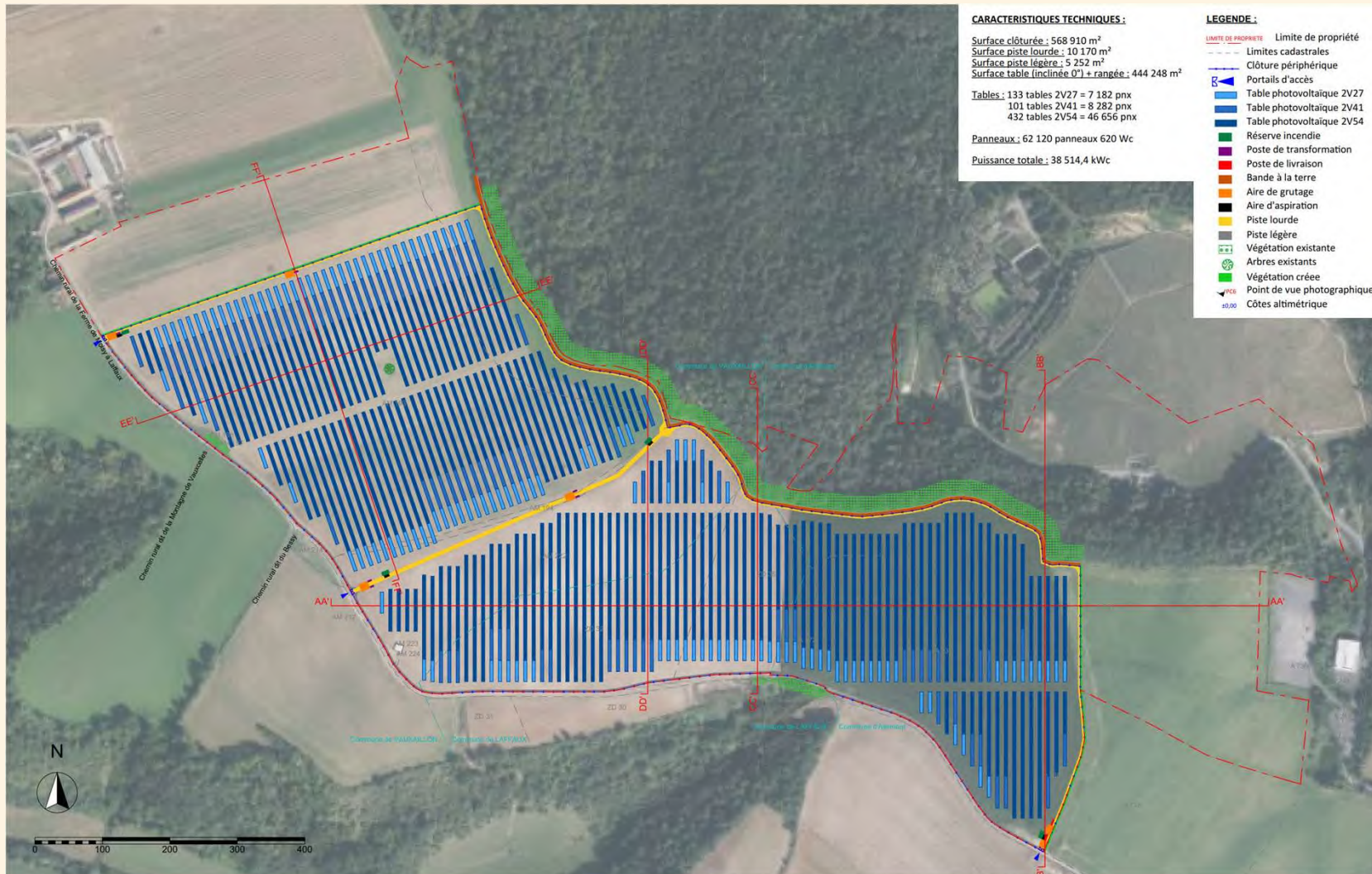
Mise en oeuvre de passes petite faune (20cm x 20cm) tous les 30 m dans la clôture périphérique de la centrale, en complément du retrait de 5m avec le massif forestier.

12,5m d'inter-rangée

Espacement conséquent d'une table à une autre pour la nidification de l'alouette des champs lors de l'exploitation de la centrale solaire (12,5m d'inter-rangée).



Implantation et chiffres clés



56,89 ha

Surface clôturée

38,514

Puissance installée
MWc

2 exploitants

concernés

31 m€

Coût prévisionnel

Desserte assurée par la route bordant le site

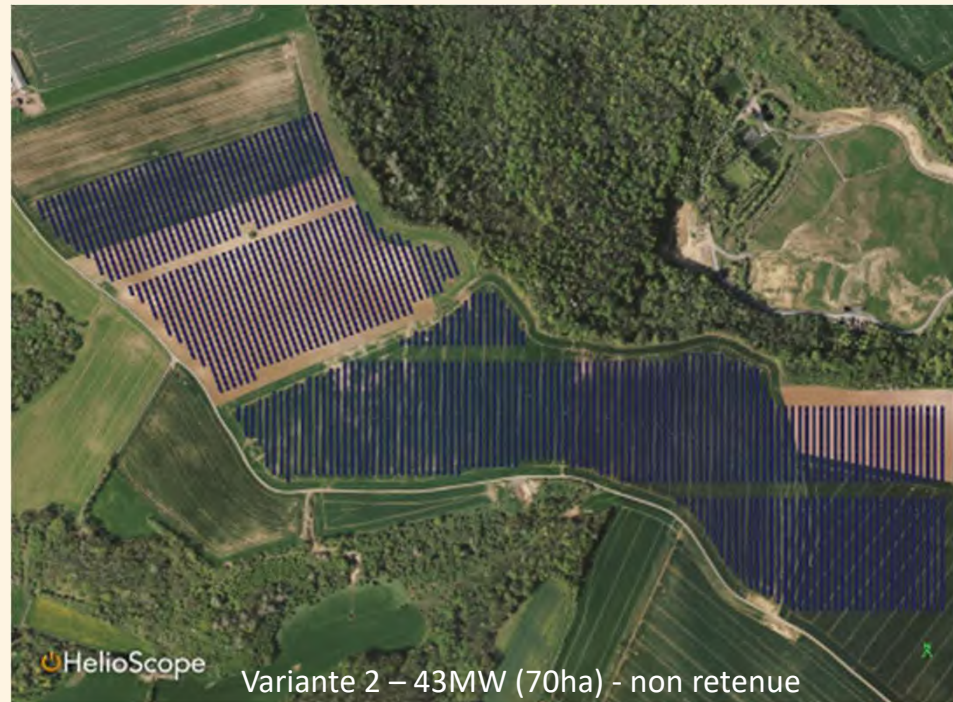
Choix du site et variantes



- Le site de la Guillaumette a été retenu suite à une analyse multicritères :
 - o Potentiel de coactivité agricole particulièrement pertinent
 - o Site peu visible depuis les villages, habitations, axes de circulation et sites d'intérêt patrimonial
 - o Site de moindre enjeu environnemental
 - o Site compatible avec les documents d'urbanisme
- Sur le site, plusieurs variantes d'implantation ont été étudiées et réduites à l'implantation finale :



HelioScope Variante 1 – 54MW (85ha) - non retenue



HelioScope Variante 2 – 43MW (70ha) - non retenue

Principales mesures paysagères prises



Evitement

Evitement de la zone la plus exposée à la route départementale 26)

- 5m de clôture

Retrait de 10m de la clôture par rapport au massif forestier. Aussi un espace de 15m sépare la clôture des premiers panneaux photovoltaïques ;

Haie

Implantation d'une haie significative sera mise en place sur la périphérie Est du site le plus proche de la route D26 ainsi que sur la périphérie Nord-Ouest proche de la ferme de Moisy. Les essences seront sélectionnées avec un pépiniériste local et surtout une mesure de suivi de la haie afin d'assurer la pérennité de cette dernière sur toute la durée d'exploitation du parc agrivoltaïque ;





Points de vue pour les photomontages

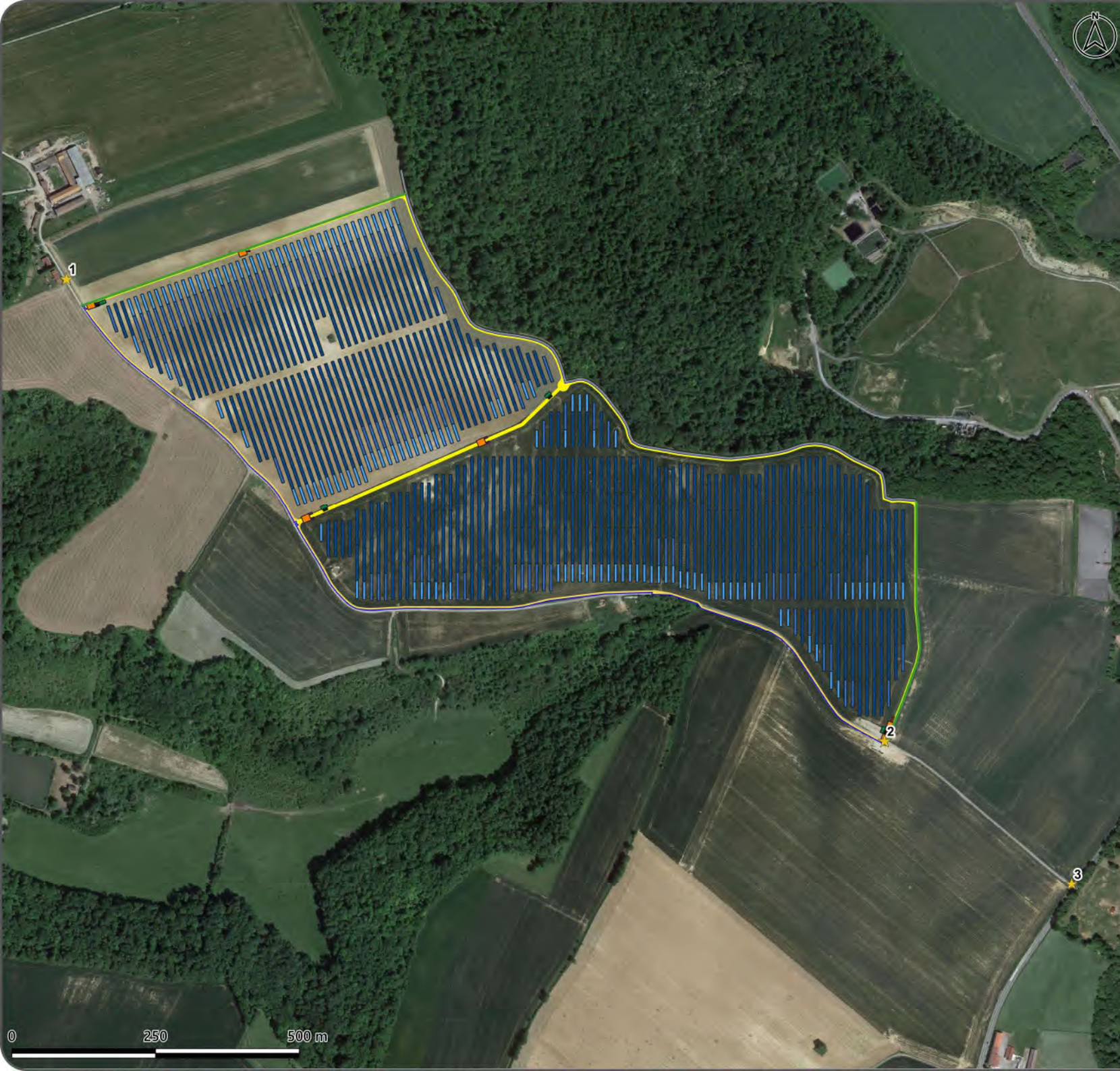
19/06/2025

LEGENDE

Points de vue pour les photomontages :

- ★ 1
- ★ 2
- ★ 3

- Aire d'aspiration
- Aire de grutage
- Bande à la terre
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Réserve incendie
- Table 2V27
- Table 2V41
- Table 2V54
- Portail
- Haies paysagères
- CLOTURE ALPVV GALLIASOL 2025 04 18
- PISTE LEGERE ALPVV GALLIASOL 2025 04 18
- PISTE LOURDE ALPVV GALLIASOL 2025 04 23



BEJC
Bureau d'études
Jacquel & Chatillon

Fond de carte :
Google satellite
Source :
Google

PM 1 – depuis la ferme de Moisy

PDV 1 – état initial



PDV1 - photomontage



PDV1 - photomontage avec haie



PM 3 – sur le chemin à l'entrée du site

PDV 2 - avant



PDV2 - après



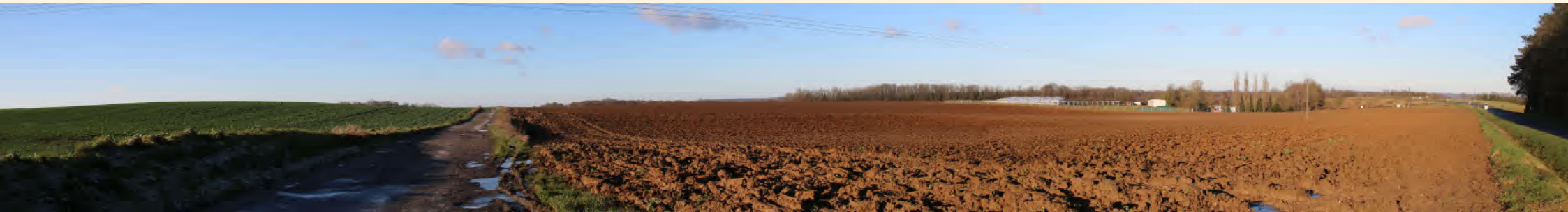
PDV2 – après avec haies



PM 3 – depuis l'accès à partir de la D26



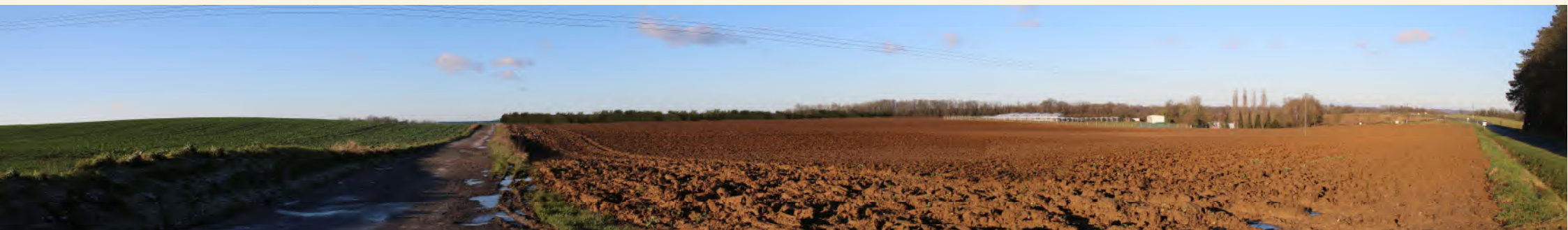
PDV3 - avant



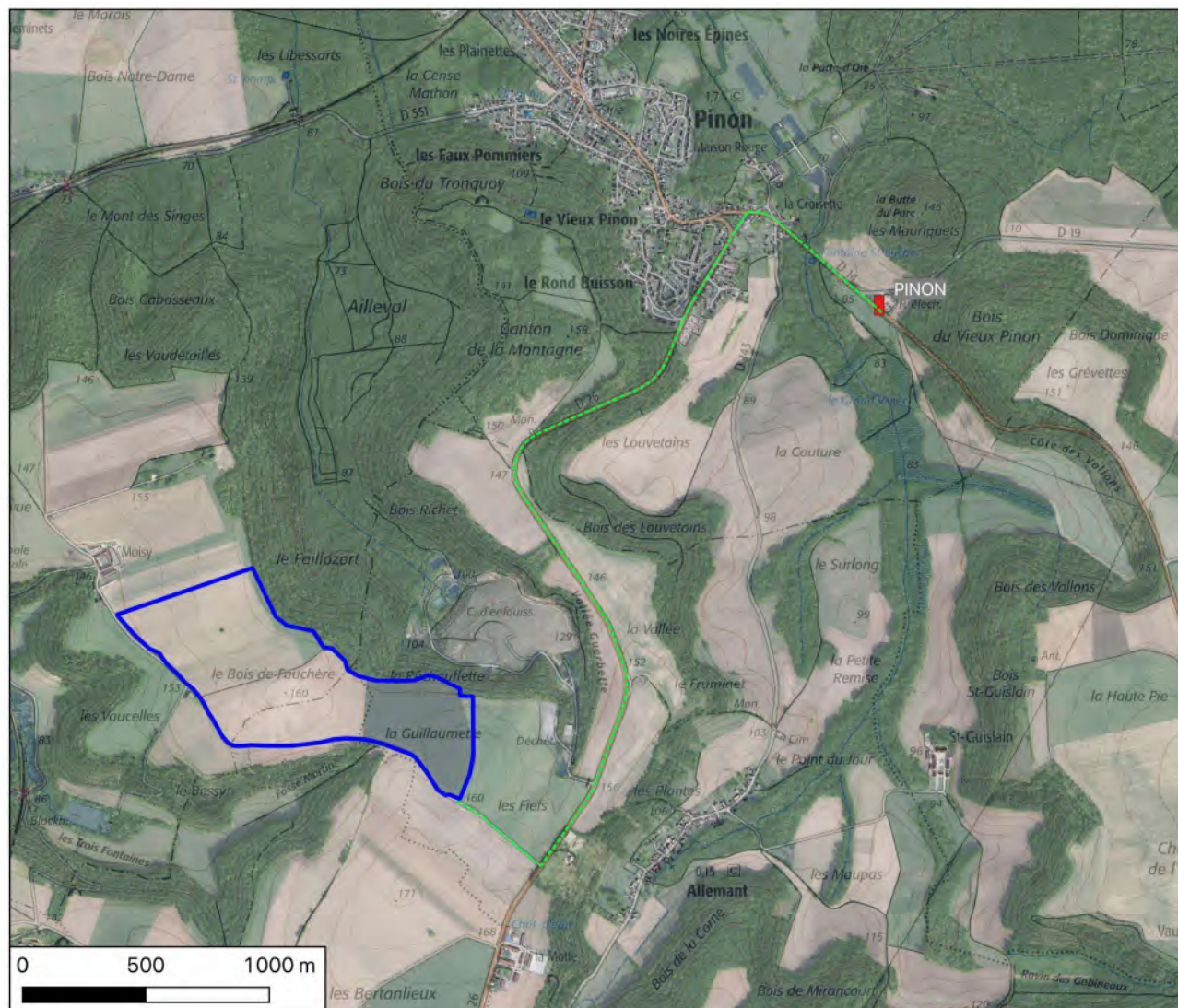
PDV3 - après



PDV3 - photomontage avec haie



Raccordement du projet



Projet Guillaumette

Tracé indicatif
prévisionnel de
raccordement

Le raccordement est prévu au poste « Pinon » sur la commune de Pinon, situé à environ 4,5 km du projet

La capacité du poste actuelle (sans travaux) est d'environ 60 MW.

- Tracé prévisionnel Raccordement
- Zone d'implantation
- Poste Source



Retombées fiscales



Surface projet	32 ha
Puissance installée	22 MWc

Commune	VAUXAILLON		
Fiscalité CC	FPU		
Hypothèses Taux			
	Taux Communal	Taux Interco	Taux Département
Taxe d'Aménagement	1,00%	0,00%	1,50%
TFPB	43,33%	5,38%	
CFE	0,00%	22,97%	
Répartition IFR	20%	50%	50%
Estimation Taxe d'Aménagement* (uniquement à construction)			
	Commune	Interco	Département
Taxe d'Aménagement	10 800 €	- €	16 200 €
Estimation retombées Annuelles*			
	Commune	Interco	Département
IFER**	13 400 €	33 500 €	20 100 €
TFPB	5 500 €	700 €	- €
CFE	- €	4 100 €	
TOTAL	18 900 €	38 300 €	20 100 €

* Estimation arrondie à la centaine d'euro, selon les taux en vigueur et les hypothèses de marché à date de simulation

** Montant estimé de l'IFER à la date de construction (tenant compte de l'inflation)

*Estimation arrondie à la centaine d'euro, selon les taux en vigueur et les hypothèses de marché à date de simulation

** Montant estimé de l'IFER à la date de construction (tenant compte de l'inflation)

Retombées fiscales



Surface projet	15 ha
Puissance installée	10 MWc

Commune	ALLEMANT		
Fiscalité CC	FPA		
Hypothèses Taux			
	Taux Communal	Taux Interco	Taux Département
Taxe d'Aménagement	1,00%	0,00%	1,50%
TFPB	39,13%	4,22%	
CFE	16,52%	5,00%	
Répartition IFER	50%	0%	50%

Estimation Taxe d'Aménagement* (uniquement à construction)			
	Commune	Interco	Département
Taxe d'Aménagement	4 900 €	- €	7 400 €

Estimation retombées Annuelles*			
	Commune	Interco	Département
IFER**	15 300 €	- €	15 300 €
TFPB	2 400 €	300 €	- €
CFE	1 400 €	400 €	
TOTAL	19 100 €	700 €	15 300 €

* Estimation arrondie à la centaine d'euro, selon les taux en vigueur et les hypothèses de marché à date de simulation

** Montant estimé de l'IFER à la date de construction (tenant compte de l'inflation)

*Estimation arrondie à la centaine d'euro, selon les taux en vigueur et les hypothèses de marché à date de simulation

** Montant estimé de l'IFER à la date de construction (tenant compte de l'inflation)

Retombées fiscales



Surface projet	10 ha
Puissance installée	7 MWc

Commune	LAFFAUX		
Fiscalité CC	FPA		
Hypothèses Taux			
	Taux Communal	Taux Interco	Taux Département
Taxe d'Aménagement	1,00%	0,00%	1,50%
TFPB	42,48%	4,22%	
CFE	19,17%	5,00%	
Répartition IFER	50%	0%	50%

Estimation Taxe d'Aménagement* (uniquement à construction)			
	Commune	Interco	Département
Taxe d'Aménagement	3 300 €	- €	5 000 €

Estimation retombées Annuelles*			
	Commune	Interco	Département
IFER**	10 200 €	- €	10 200 €
TFPB	2 200 €	200 €	- €
CFE	1 400 €	400 €	
TOTAL	13 800 €	600 €	10 200 €

* Estimation arrondie à la centaine d'euro, selon les taux en vigueur et les hypothèses de marché à date de simulation

** Montant estimé de l'IFER à la date de construction (tenant compte de l'inflation)

*Estimation arrondie à la centaine d'euro, selon les taux en vigueur et les hypothèses de marché à date de simulation

** Montant estimé de l'IFER à la date de construction (tenant compte de l'inflation)

Autoconsommation collective



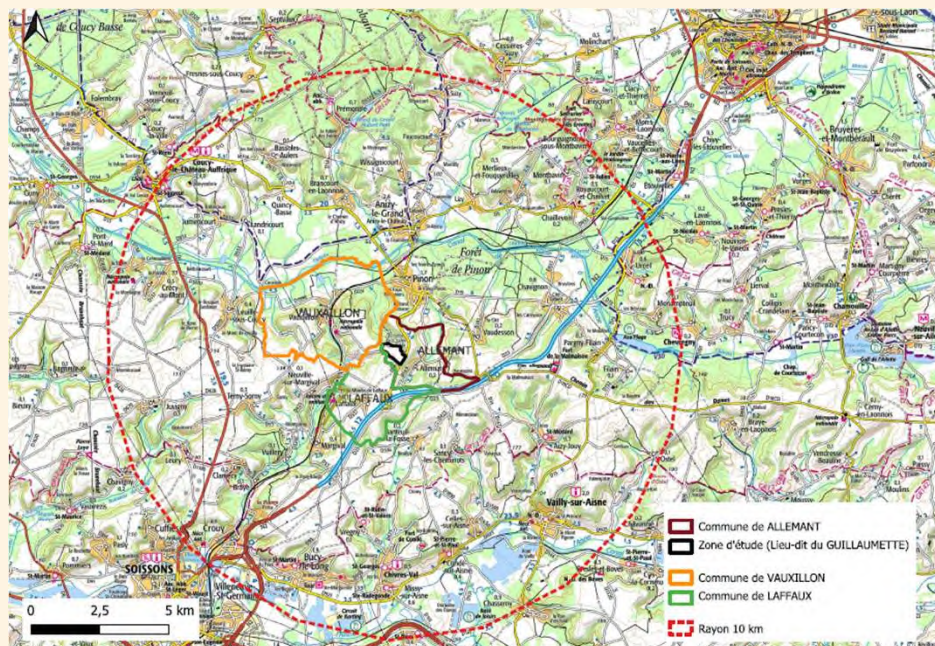
Une part de l'énergie produite par la centrale agrivoltaïque sera réservée pour la consommation des habitants, des professionnels et des services municipaux.

CIRCUIT-COURT D'ENERGIE RENOUVELABLE

- **Energie verte et locale**
- **Sans changement de fournisseur**
- **Jusqu'à 30 % de couverture du besoin énergétique**
- **Prix stable et compétitif**



Autoconsommation collective



CIRCUIT COURT DE L'ENERGIE

Une part de l'énergie produite par la centrale agrivoltaïque sera distribuée par les gestionnaires de réseau aux consommateurs qui doivent être proches géographiquement (limite de 20 km) et équipés de compteurs communicants, aucun autre équipement n'est nécessaire.

PARTICIPANTS

projet ouvert à tous : aux habitants, aux professionnels et aux services municipaux des communes d'implantation du projet

CONSOMMATION : 2 315 MWh/an

Allemant & Laffaux (ENEDIS) et Vauxaillon (SICAE Aisne)
(inf 36 kVA)

PUISSANCE DE L'OPERATION : 570 kWc

selon le nombre de participants, puissance maximale permettant de couvrir 20 % du besoin énergétique global et jusqu'à 30% pour un foyer selon les habitudes de consommation.

Campagne de recensement des participants dès 2026 !



PLANNING DU PROJET



Été 2025



Dépôt de la demande
de Permis de Constuire

Automne 2025



Passage devant la
CDPENAF

Automne 2026



Enquête Publique

Fin 2026



Délivrance du Permis de
Construire

*ACC : campagne de
recensement au niveau
des habitants*

2027



Démarrage de la
construction

*ACC : mise en oeuvre
administrative*

2028



Mise en service du
projet

ACC : mise en service

